



DOCUMENTATION

Tutoriel pour la déclaration des extraits de compte salaire et pension 2025



MyGuichet.lu





Cette documentation, à destination des employeurs/caisses de pension/prestataires de service, explique les étapes nécessaires pour déclarer les extraits de compte salaire et pension au format électronique via la plateforme MyGuichet.lu.

La suite du document présuppose que l'employeur/la caisse de pension/le prestataire de service dispose d'un espace privé ou professionnel sur la plateforme MyGuichet.lu.



Utilisation du document

Le document est organisé pour être utilisé de deux manières :

- Soit en parcourant toutes les sections dans l'ordre, afin d'avoir une vue exhaustive
 - Du contenu du nouveau format,
 - Des différences avec le format 2024,
 - Ainsi que des rappels et bonnes pratiques concernant les dépôts.
- Soit en naviguant directement vers une section à partir de la table des matières, afin d'obtenir une réponse immédiate à un point précis.



TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE.....	5
1 DÉPÔT DES ECSP.....	6
1.1 DEUX MÉTHODES POUR DÉPOSER	6
1.2 COMMUNICATION DES ERREURS	10
1.2.1 Erreurs syntaxiques	10
1.2.2 Erreurs sémantiques	11
1.2.3 Autres erreurs	14
1.3 PLATEFORME DE PRÉ-VALIDATION	16
1.3.1 COPPV	16
1.3.1 Erreurs syntaxiques	17
1.3.2 Erreurs sémantiques	18
1.4 DATE LIMITE DE DÉPÔT	19
2 ASSISTANT ÉLECTRONIQUE EN LIGNE	20
2.1 CAS DE TEST	20
2.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES	21
2.3 SAISIE D'UN EXTRAIT DE SALAIRE	27
2.4 SAISIE D'UN EXTRAIT DE PENSION	36
3 DÉPÔT XML ET FORMAT XSD 2025	42
3.1 CONTEXTE DES ÉVOLUTIONS 2025	42
3.2 FORMAT 2024 VS. 2025.....	42
3.2.1 Les éléments communs	44
3.2.2 Les détails des salaires	46
3.2.3 Les détails des pensions.....	55
4 DIVERS.....	60
4.1 DÉPÔTS INITIAUX.....	60
4.2 DÉPÔTS ANNULATIFS.....	60
4.2.1 Modalités d'annulation totale ou partielle d'un dépôt d'ECSP	61
4.2.2 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP au moyen de l'assistant d'annulation ECSP	62
4.2.3 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP au moyen de l'assistant d'annulation	63
4.2.4 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML	64
4.2.5 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML.....	66



4.2.6	Annuler un extrait ou un dépôt complet via l'assistant en ligne	69
4.3	DÉPÔTS CORRECTIFS	71
4.3.1	Correction d'une déclaration au moyen d'un fichier XML	71
4.3.2	Corriger une déclaration à l'aide de l'assistant de déclaration ECSP	75
4.4	DÉCLARATIONS EN DOUBLON	76
4.5	LIEN ENTRE LA DATE DE NAISSANCE ET LE MATRICULE	76
4.6	FERMETURE DE L'ESPACE PROFESSIONNEL	77
5	ASSISTANCE	78



GLOSSAIRE

Espace professionnel MyGuichet	Espace MyGuichet dédié au secteur professionnel, accessible sur le site www.myguichet.lu
Espace privé MyGuichet	Espace personnel sur la plateforme sécurisée MyGuichet, accessible sur le site www.guichet.lu
ECSP	Extrait de compte salaire ou pension.
Déposant	Employeur, caisse de pension ou prestataire de service qui dépose l'ECSP sur MyGuichet.
Matricule PM	Numéro d'identification national luxembourgeois à 11 chiffres spécifique à chaque employeur personne morale (PM) et délivré par le RCS.
Matricule PP	Numéro d'identification national luxembourgeois à 13 chiffres spécifique à chaque employeur ou contribuable personne physique (PP) et délivré par le CCSS.
XML	Un format de fichier texte structuré.
XSD	Fichier qui définit la structure, le contenu et les règles d'un fichier XML.
Prestataire de service	Personne ou société qui vend des services à une clientèle.



1 DÉPÔT DES ECSP

1.1 Deux méthodes pour déposer

Une fois connecté à son espace privé ou professionnel MyGuichet, le déposant peut transmettre les ECSP de deux manières :

- En utilisant l'assistant électronique en ligne

[Accueil](#) > [Mes démarches](#) > [Catalogue des démarches](#)

Catalogue des démarches

Filtres

Thèmes

☒ Tous

1 démarche sur 271

ACD : ECSP - Déclaration en ligne des extraits de compte salaire et pension

🔄

📄

Créer

...



Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions



Pour déposer des extraits de compte de salaire et pension, vous devez renseigner :

- Dans un premier temps, les détails du dossier, du déposant et du débiteur,
 - puis au moins un extrait de compte (de salaire ou de pension).
- Tous les extraits de compte doivent porter sur la même année fiscale.

[Pour plus d'informations, merci de consulter le manuel d'utilisation disponible en cliquant ici.](#)

Informations générales

Détails du dossier :

Année fiscale :

Déposant

Données débiteur

Nom

Personne de contact

[Editer ces données](#)



Ajouter un extrait de
compte de salaire



Ajouter un extrait de
compte de pension

Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
-----------	----------------------------------	---------------	---------	------	--------

Historique



[Manuel d'utilisation](#)

[Terminer la saisie](#)

[Reprendre plus tard](#)

Support

[Aide](#)

[Contact](#)

[A propos du site](#)

[Aspects légaux](#)

[Accessibilité](#)



Saisie des informations générales



En cas de dépôt d'une déclaration ou d'une notification au nom et pour le compte d'un contribuable autre que le détenteur du certificat avec lequel ce dépôt est effectué, l'Administration des contributions directes (ACD) présume l'existence d'un mandat valable entre le mandataire et le contribuable.

L'ACD rend le mandataire attentif au fait qu'il est de sa responsabilité de vérifier, dans les limites des obligations conventionnellement prévues par le mandat, l'exactitude des informations contenues dans la déclaration ou la notification déposée au nom du contribuable.

Détails du dépôt

Déposant

Détails du débiteur

Récapitulatif

* Champ obligatoire

Référence du message (<Messageld>) *

2025-A244-D557



Année fiscale *

2025



[Manuel d'utilisation](#)

Continuer

Annuler

Support

Aide

A propos du site

Contact

Aspects légaux

Accessibilité



Copyright

(v25.1.0)



➤ Via le dépôt d'un fichier XML

Accueil > Mes démarches > Catalogue des démarches

Catalogue des démarches

Filtres

Thèmes

Tous

1 démarche sur 271

ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

Créer

Accueil > Mes démarches > ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

2025-A244-D467

Étape 1/3

En préparation

[Voir les étapes](#)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Organisme de contact

Administration des contributions directes (ECSP)

[Voir les coordonnées](#)

Sommaire

Dossier

Communication

Historique de la démarche

Dossier

TOTAL : 1 formulaire, 0 annexe, 0 pièce jointe

Formulaire

 ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

Ajouter

Communication

Historique de la démarche

[En savoir plus sur cette démarche](#)



1.2 Communication des erreurs

Il faut distinguer ici les erreurs liées à la syntaxe/au format du dépôt, qui ne concernent alors que les fichiers XML et les erreurs sémantiques qui, elles, concernent aussi bien les dépôts de fichiers XML que les extraits saisis avec l'assistant électronique.

D'autres erreurs, relatives à des systèmes tiers, peuvent aussi être remontées.

1.2.1 Erreurs syntaxiques

Un fichier XML dont la syntaxe n'est pas cohérente avec la description qui en est faite dans le fichier XSD correspondant ne pourra pas être déposé.

Le déposant est averti immédiatement du problème :

Nouvelle démarche via dépôt de document

[Plus d'infos](#) ?


ECSP_Format_incorrect.xml

Structure du document

ECSP_Format_incorrect.xml incorrecte
([Télécharger le rapport](#)). Sélectionnez un nouveau document au format autorisé et conforme au fichier XSD ci-dessous.

 [Fichier XSD de la démarche](#)



Et le rapport à télécharger précise la nature de l'erreur, par exemple :

Line 15: cvc-complex-type.2.4.a: Invalid content was found starting with element 'NomDebiteur'. One of '{"urn:lu:etat:acd:ecsp2025-1":Nom}' is expected.

1.2.2 Erreurs sémantiques

1.2.2.1 Dépôt via l'assistant électronique

L'assistant électronique permet de renseigner en ligne les extraits de compte salaire et pension, des contrôles sont alors effectués dès la saisie, limitant ainsi les problèmes dus à la qualité des données.

Ainsi, ce sont principalement deux types d'erreurs qui seront remontées lors de la saisie :

- a. Les problèmes de cohérence des données, par exemple des dates incohérentes entre elles ou encore des chevauchements de périodes :

Période

Du * 01/01/2025

Au * 30/06/2025

Classe d'impôt *

Classe *	Début de période *	Fin de période *
1	01/01/2025	31/12/2025

Ligne 1: la date de fin doit se situer à l'intérieur de la période de l'extrait.

Ajouter



b. Les montants renseignés, par exemple le dépassement de certains plafonds (forfaits, crédits d'impôt...) :

Crédits d'impôt ?

Nature	Montant (€)
Crédit d'impôt pour salariés	700
Crédit d'impôt CO2 pour salariés	292
Crédit d'impôt monoparental	0.00
Crédit d'impôt salaire social minimum	0

✗

Le CIS ne peut excéder 600 €.

✗

Le CI-CO2 pensionné ne peut excéder 192 €.



1.2.2.2 Dépôt d'un fichier XML

Sans erreur de syntaxe, le fichier peut être transmis à l'administration. Dès réception, les contrôles sémantiques sont réalisés afin de vérifier la qualité des informations.

Le déposant est averti de la présence d'erreurs par une communication envoyée sur son espace MyGuichet et un rapport détaillant les erreurs est fourni :

Communication

Retour à la liste des messages

Détail du message

DeAdministration des contributions directes (ECSP)

SujetSubmission of account statements (ECSP) - Validation error

Date25/08/2025 - 11:05:34

Démarche2025-A003-U512ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

Please consult the log joined to get the error details.

Pièce jointe

759731_20250825_0905_report.txt

ACD_ECSP_ERR_SEM

Historique de la démarche

Accessibilité | Plan du site

759731_20250825_0905_report(1).txt

File Edit View

MessageId : Test_04_20250822

Validation syntaxique : Réussie

Validation sémantique : Echouée

* ExtraitID : 20250821003 - La valeur du CICO-2 ne peut pas être supérieure à 192€
(xpath=/AcMessage[1]/Body[1]/ExtraitsComptes[1]/ExtraitSalaire[1]/Salaire[1]/CreditsDImpot[1]/CIC02[1]/Montant[1])

Ln 7, Col 1 | 100% | Unix (LF) | UTF-8



1.2.3 Autres erreurs

D'autres erreurs peuvent être remontées lors de la validation sémantique, par exemple lors du contrôle des informations avec des systèmes tiers. Les erreurs sont alors signalées après réception de la démarche (assistant en ligne ou dépôt XML) par l'administration.

Ce cas de figure se produit notamment si le matricule d'une personne morale ou physique n'existe pas :

- Retour d'erreur lors d'un dépôt via l'assistant en ligne

Saisie d'un extrait de compte de salaire



Cette étape contient des erreurs.

- Numéro d'identification national: Les matricules des bénéficiaires doivent être indiqués tels que fournis par le RNPP (ou par l'ACD exceptionnellement).

Détails du bénéficiaire 

Détails du salaire

Récapitulatif

[Manuel d'utilisation](#)

* Champ obligatoire

Référence *

2025-A004-U670-1



Numéro d'identification national *

1901 01 01 123 45





Les matricules des bénéficiaires doivent être indiqués tels que fournis par le RNPP (ou par l'ACD exceptionnellement).



➤ Retour d'erreur lors du dépôt d'un fichier XML

Communication

[Retour à la liste des messages](#)

Détail du message

De **Administration des contributions directes (ECSP)**
Sujet **Submission of account statements (ECSP) - Validation error**
Date 07/11/2025 - 16:05:20
Démarche **2025-A004-V169** [ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025](#)

Please consult the log joined to get the error details.

Pièce jointe

 [770399_20251107_1505_report.txt](#)
ACD_ECSP_ERR_SEM

Historique de la démarche

770399_20251107_1505_report.txt

File Edit View

MessageId : Test_11_2025100001_1

Validation syntaxique : Réussie
Validation sémantique : Echouée

* Matricule : 1901010112345 - Le matricule d'un bénéficiaire doit exister dans le répertoire national ou être un matricule spécial émis par l'ACD.
(xpath=/AcdMessage[1]/Body[1]/ExtraitsComptes[1]/ExtraitSalaire[1]/Beneficiaire[1]/Matricule[1])

Ln 6, Col 244 100% Unix (LF) UTF-8



1.3 Plateforme de pré-validation

1.3.1 COPPV

L'ACD met à disposition une plateforme de pré-validation (COPPV) accessible via le lien suivant : <https://coppv.b2g.etat.lu/coppv-front/>

Cette plateforme permet de vérifier que le XML prêt à être déposé est :

- a) Correctement formé,
- b) Ne remontera aucune erreur lors des contrôles sémantiques.



1.3.1 Erreurs syntaxiques

Exemple en reprenant notre fichier considéré au paragraphe 1.2.1 :

Plateforme de pré-validation
Dépôt électronique des extraits de compte de salaire et pension

Cette plateforme permet de tester si le fichier XML généré respecte les instructions fournies par l'Administration des Contributions Directes. Attention : la réussite de la validation à ce niveau ne garantit pas que le fichier sera accepté par l'ACD : les tests concernant la qualité des données seront plus exhaustifs au moment du dépôt réel. En cas de timeout lors du chargement et de la validation du fichier, il est recommandé de faire valider un fichier de taille moins importante. Il est rappelé que cet outil constitue une plateforme de pré-validation et n'a pas été conçue pour travailler avec des données réelles.

Besoin d'aide ?
Consultez notre [aide/documentation](#)

[Consulter les dépôts des développeurs](#)

Schémas définition (XSD) disponibles

ACD ECSP 2025 V1

[Télécharger](#)

Tester un message de dépôt d'extraits de compte

Vous pouvez déposer un fichier pour le valider syntaxiquement et sémantiquement. Ce fichier doit être un fichier XML ou un fichier ZIP contenant un fichier XML. Attention : la réussite de la validation à ce niveau ne garantit pas que le fichier sera accepté par l'ACD : les tests concernant la qualité des données seront plus exhaustifs au moment du dépôt réel.

ECSP_Format_Incorrect.xml

[Lancer la validation](#)

Le fichier soumis n'est pas valide. Veuillez consulter le rapport d'exécution ci-dessous

Fichier : ECSP_Format_Incorrect.xml

Validation syntaxique : Echouée
Validation sémantique : Non effectuée

* cvc-complex-type.2.4.a: Invalid content was found starting with element 'NomDebiteur'. One of '{urn:lu:etat:acd:ecsp2025-1':Nom}' is expected.

[Télécharger le rapport de pré-validation](#)



1.3.2 Erreurs sémantiques

En reprenant le fichier XML contenant un dépassement de plafond pour un crédit d'impôt :

Plateforme de pré-validation
Dépôt électronique des extraits de compte de salaire et pension

Cette plateforme permet de tester si le fichier XML généré respecte les instructions fournies par l'Administration des Contributions Directes. Attention : la réussite de la validation à ce niveau ne garantit pas que le fichier sera accepté par l'ACD : les tests concernant la qualité des données seront plus exhaustifs au moment du dépôt réel. En cas de timeout lors du chargement et de la validation du fichier, il est recommandé de faire valider un fichier de taille moins importante. Il est rappelé que cet outil constitue une plateforme de pré-validation et n'a pas été conçue pour travailler avec des données réelles.

Besoin d'aide ?
Consultez notre [aide/documentation](#)

[Consulter les dépôts des développeurs](#)

Schémas définition (XSD) disponibles

ACD ECSP 2025 V1

Télécharger

Tester un message de dépôt d'extraits de compte

Vous pouvez déposer un fichier pour le valider syntaxiquement et sémantiquement. Ce fichier doit être un fichier XML ou un fichier ZIP contenant un fichier XML. Attention : la réussite de la validation à ce niveau ne garantit pas que le fichier sera accepté par l'ACD : les tests concernant la qualité des données seront plus exhaustifs au moment du dépôt réel.

Test_08_20250903_3.xml

Lancer la validation

Le fichier soumis n'est pas valide. Veuillez consulter le rapport d'exécution ci-dessous

Fichier : Test_08_20250903_3.xml

Validation syntaxique : Réussie
Validation sémantique : Echouée

* ExtraitID : 2025090300082 - La valeur du CICO-2 ne peut pas être supérieure à 192C (xpath=/AcidMessage[1]/Body[1]/ExtraitsComptes[1]/ExtraitSalaire[2]/Salaire[1]/CreditsDimpot[1]/CICO2[1]/Montant[1])

Télécharger le rapport de pré-validation



Attention : La plateforme COPPV n'effectue aucune validation au regard des systèmes tiers, comme par exemple l'existence d'un matricule au RNRPP. Ces contrôles ne sont effectués qu'une fois la démarche transmise à l'administration.

1.4 Date limite de dépôt

Pour rappel, la transmission électronique des ECSP s'effectue obligatoirement via la plateforme [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu) (portail citoyens ou portail entreprises) avant le 1^{er} mars de l'année qui suit l'année d'imposition.



2 ASSISTANT ÉLECTRONIQUE EN LIGNE

L'assistant électronique en ligne est une solution pour les petits employeurs ou ceux qui n'ont pas la possibilité de générer et déposer un fichier XML.

Pour ce tutoriel, nous utilisons l'assistant électronique pour présenter nos cas d'étude dont nous analyserons plus tard comment ils seraient déclarés via le dépôt de fichier XML.

La saisie d'ECSP avec l'assistant électronique se déroule selon la même séquence que lors de la génération d'un fichier XML :

- Les informations générales du déposant et du débiteur
- Les extraits de salaire ou de pension, composés des informations du bénéficiaire et des détails de la rémunération ou de la pension.

2.1 Cas de test

Pour notre exemple, et plus tard pour la construction d'un fichier XML, nous considérons les informations suivantes pour les extraits de compte salaire :

- Année d'imposition : 2025,
- Un débiteur personne morale : FiduTax, domicilié au Luxembourg,
- Un premier salaire :
 - o Imposé au régime normal,
 - o Avec changement de classe d'impôt et de taux en cours d'année,
 - o Comprenant aussi des revenus extraordinaires,
 - o Desquels sont déduits des cotisations sociales, des forfaits pour frais d'obtention et frais de déplacement,
 - o Avec une partie exemptée pour heures supplémentaires,
 - o Et des crédits d'impôt.
- Un second salaire :
 - o Imposé au régime forfaitaire avec un taux de 7,50 %,
 - o Duquel sont déduits des cotisations sociales,
 - o Ne présentant aucune exemption.

Un second cas de test concernera un extrait de compte pension, avec les caractéristiques suivantes :

- Année d'imposition : 2025,



- Un débiteur personne morale : FiduPension, domicilié au Luxembourg,
- Une pension classique :
 - o Avec des déductions pour cotisations sociales et frais d'obtention,
 - o Des crédits d'impôts.

2.2 Informations générales

Une fois lancée la création de la démarche « ACD : ECSP - Déclaration en ligne des extraits de compte salaire et pension », il est nécessaire de renseigner les informations générales.

Note : sans ces informations, les boutons d'ajout d'un extrait de compte salaire ou pension sont inaccessibles.

Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

i Pour déposer des extraits de compte de salaire et pension, vous devez renseigner :
- Dans un premier temps, les détails du dossier, du déposant et du débiteur,
- puis au moins un extrait de compte (de salaire ou de pension).
Tous les extraits de compte doivent porter sur la même année fiscale.
[Pour plus d'informations, merci de consulter le manuel d'utilisation disponible en cliquant ici.](#)

Informations générales

Détails du dossier :
Année fiscale :
Déposant

Données débiteur
Nom
Personne de contact

Editer ces données

Ajouter un extrait de
compte de salaire

Ajouter un extrait de
compte de pension

Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
-----------	----------------------------------	---------------	---------	------	--------

Historique

Manuel d'utilisation

Terminer la saisie

Reprendre plus tard

Editer ces données





L'assistant électronique supporte les années de 2014 à 2025.

S'agissant de démontrer l'année d'imposition 2025, c'est celle-ci que nous choisissons dans la liste.

Note : la référence du message, non modifiable, reprend automatiquement la référence de la démarche.

Saisie des informations générales

⚠ En cas de dépôt d'une déclaration ou d'une notification au nom et pour le compte d'un contribuable autre que le détenteur du certificat avec lequel ce dépôt est effectué, l'Administration des contributions directes (ACD) présume l'existence d'un mandat valable entre le mandataire et le contribuable.

L'ACD rend le mandataire attentif au fait qu'il est de sa responsabilité de vérifier, dans les limites des obligations conventionnellement prévues par le mandat, l'exactitude des informations contenues dans la déclaration ou la notification déposée au nom du contribuable.

Détails du dépôt	
Déposant	
Détails du débiteur	
Récapitulatif	

[Manuel d'utilisation](#)

*** Champ obligatoire**

Référence du message (<MessageId>) * 2025-A004-V227 ⓘ

Année fiscale * Choisir une année ⓘ

- 2025
- 2024
- 2023
- 2022
- 2021
- 2020
- 2019
- 2018
- 2017
- 2016
- 2015
- 2014

Continuer Annuler

Support

Aide	A propos du site
Contact	Aspects légaux
	Accessibilité

Continuer





La saisie des informations générales débute par les données du déposant : désignation et adresse (physique ou postale).

Saisie des informations générales

Détails du dépôt

Déposant

Détails du débiteur

Récapitulatif

[Manuel d'utilisation](#)

* Champ obligatoire

Pré-remplir ?

Nom * Weber ?

Prénom * Léo

Désignation de la société FiduTax

Téléphone * 123456789

Fax

E-mail

Adresse * ☒ Physique ☐ Postale ?

Numéro * 9

Rue * Rue du Commerce

Code postal * 1351

Localité * Luxembourg

Pays * Luxembourg

Continuer Annuler Retour Reprendre plus tard

Continuer





Puis ce sont les informations du débiteur qui doivent être renseignées :

- Identification (personne physique ou personne morale) : un matricule valide sera obligatoire pour ne pas être bloqué plus tard,
- Adresse (physique, postale, ou les deux),
- Identification de la personne de contact.

Note : la référence du débiteur est générée automatiquement, non modifiable.

Saisie des informations générales

Détails du dépôt
Déposant
Détails du débiteur
Récapitulatif
Manuel d'utilisation

* Champ obligatoire

Pré-remplir ?

Référence du débiteur (<Debiteurid>) * 2025-A004-V2Z7-DEB-1 ?

Personne * ☐ Physique ☒ Morale ?

Numéro de dossier * [redacted] ?

Désignation de la société * FiduTax

Numéro du registre de commerce

Adresse * ☒ Physique ☐ Postale ☐ Les deux ?

Numéro * 9

Rue * Rue du Commerce

Code postal * 1351

Localité * Luxembourg

Pays * Luxembourg

Personne de contact ?

Nom * Weber

Prénom * Léo

Téléphone * 123456789

Fax

E-mail

Continuer Annuler Retour Reprendre plus tard

Continuer





Enfin, les informations du déposant et du débiteur sont rappelées avant de confirmer la saisie.

Détails du dépôt

Déposant

Détails du débiteur

Récapitulatif

[Manuel d'utilisation](#)

Détails du dépôt

Déposant

Détails du débiteur

ConfirmerAnnulerRetour

Référence du message (<Messageld>)		2025-A004-V227
Année fiscale		2025

Nom	Weber
Prénom	Léo
Désignation de la société	FiduTax
Téléphone	123456789
Fax	N/A
E-mail	N/A
Adresse physique	9 Rue du Commerce 1351 Luxembourg Luxembourg

Référence du débiteur (<DebiteurId>)		2025-A004-V227-DEB-1
Personne		Morale
Numéro de dossier		
Désignation de la société		FiduTax
Numéro du registre de commerce		N/A
Adresse physique		9 Rue du Commerce 1351 Luxembourg Luxembourg
Personne de contact		
Nom		Weber
Prénom		Léo
Téléphone		123456789
Fax		N/A
E-mail		N/A



Confirmer



Les informations générales (déposant et débiteur) étant confirmées, les boutons permettant d'ajouter un extrait de compte salaire ou pension sont maintenant accessibles.

Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

i Pour déposer des extraits de compte de salaire et pension, vous devez renseigner :
- Dans un premier temps, les détails du dossier, du déposant et du débiteur,
- puis au moins un extrait de compte (de salaire ou de pension).
Tous les extraits de compte doivent porter sur la même année fiscale.
[Pour plus d'informations, merci de consulter le manuel d'utilisation disponible en cliquant ici.](#)

Informations générales

Détails du dossier : 2025-A004-V227 Année fiscale : 2025 Déposant Weber Léo	Données débiteur Référence du débiteur (<DebiteurId>) 2025-A004-V227-DEB-1 Nom FiduTax Numéro de dossier Personne de contact Weber Léo	Editer ces données
---	--	------------------------------------

Ajouter un extrait de compte de salaire

Ajouter un extrait de compte de pension

Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
-----------	----------------------------------	---------------	---------	------	--------

Historique

[Manuel d'utilisation](#)

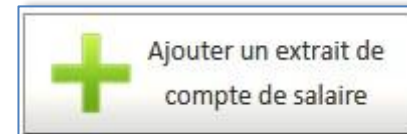
Terminer la saisie

Reprendre plus tard



2.3 Saisie d'un extrait de salaire

Après saisie des informations générales, le bouton d'ajout d'un extrait de compte salaire est accessible.



Saisie d'un extrait de compte de salaire

La saisie d'un extrait de compte de salaire se déroule en 3 étapes :
Etape 1 - Détails du bénéficiaire,
Etape 2 - Détails du salaire,
Etape 3 - Récapitulatif.

[Pour plus d'informations, merci de consulter le manuel d'utilisation disponible en cliquant ici.](#)

Détails du bénéficiaire

[Détails du salaire](#)

[Récapitulatif](#)

[Manuel d'utilisation](#)

*** Champ obligatoire**

Référence *

Numéro d'identification national *

Date de naissance *

Nom *

Prénom *

Adresse physique

Numéro *

Rue *

Code postal *

Localité *

Pays *

Dans un premier temps doivent être renseignés les détails du bénéficiaire, obligatoirement une personne physique avec un numéro d'identification national valide.

Note : en cas de numéro d'identification national non valide, un rejet sera signalé plus tard, après transmission.

La date de naissance doit être cohérente avec le numéro d'identification national.

Note : la référence de l'extrait est générée automatiquement sur base de la référence de la démarche.



Période
Du * 01/01/2025
Au * 31/12/2025

Classe d'impôt *

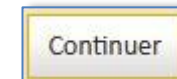
Classe *	Début de période *	Fin de période *
1	01/01/2025	30/04/2025
2	01/05/2025	31/12/2025

Ajouter

Continuer Annuler Reprendre plus tard

La période renseignée pour une classe d'impôt doit se situer dans les limites de la période de l'extrait.

Les chevauchements de périodes de classes d'impôt ne sont pas permis.



Saisie d'un extrait de compte de salaire

Détails du bénéficiaire
Détails du salaire
Récapitulatif
Manuel d'utilisation

* Champ obligatoire

Imposable au Luxembourg * ☒ Intégralement ☐ Partiellement ☐ Pas du tout

Régime d'imposition * Régime normal

Taux de retenue

Taux	Début de période	Fin de période
14.68	01/01/2025	30/04/2025
4.88	01/05/2025	31/12/2025

Ajouter

Rémunérations brutes *

Nature *	Montant (€) *
Salaire	60000.00
Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.)	12500.00

Ajouter

Indemnités par la CNS * ☐ Oui ☒ Non

La page suivante permet de renseigner les détails du salaire :

- La nature imposable du salaire au Luxembourg,
- Le régime d'imposition,
- Les rémunérations brutes,
- Le cas échéant, les périodes d'indemnisation par la CNS,
- Les déductions et exemptions éventuelles,



Déductions * ☒ Oui ☐ Non ?

Nature *	Montant (€) *
Cotisations sociales totales (indigènes et	8011.25
Forfait pour frais d'obtention	540.00
Frais de déplacement	2574.00

Ajouter

Exemptions * ☒ Oui ☐ Non ?

Nature *	Montant (€) *
Salaires payés pour les heures suppléer	500.00

Ajouter

Impôt retenu sur revenus extraordinaires (€) * 1484.00

Impôt retenu (€) * 3946.00 ?

Crédits d'impôt ?

Nature	Montant (€)
Crédit d'impôt pour salariés	112.50
Crédit d'impôt CO2 pour salariés	36.00
Crédit d'impôt monoparental	0.00
Crédit d'impôt salaire social minimum	0.00

Continuer Retour Annuler Reprendre plus tard



- L'impôt retenu, y compris sur revenus extraordinaires le cas échéant,
- Les crédits d'impôt.

Note : dans un souci de standardisation des dépôts ECSP, les natures des rémunérations brutes, des déductions et des exemptions sont à choisir en priorité parmi des valeurs prédéfinies dans les listes déroulantes. Les choix « Autre... » ne doivent être employés qu'en absence manifeste de la nature dans la liste déroulante.

Continuer



Saisie d'un extrait de compte de salaire

Détails du bénéficiaire

Détails du salaire

Récapitulatif

Manuel d'utilisation

Détails du bénéficiaire

Référence: 2025 A004 V227 1

Numéro d'identification national: 1901 01 01 000 00

Date de naissance: 01/01/1901

Nom: Müller

Prénom: Jean

Adresse physique:
2 Rue Clairefontaine
9220 Diekirch
Luxembourg

Période: Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Classe d'impôt:

Classe	Début de période	Fin de période
1	01/01/2025	30/04/2025
2	01/05/2025	31/12/2025

La confirmation de la saisie redirige vers la page de récapitulatif des informations renseignées, qu'il ne reste alors plus qu'à confirmer.



Détails du salaire

Imposable au Luxembourg Intégralement
Régime d'imposition Régime normal
Taux de retenue:

Taux	Début de période	Fin de période
14,68	01/01/2025	30/04/2025
4,88	01/05/2025	31/12/2025

Rémunérations brutes

Nature	Montant (€)
Salaires	60 000
Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Étalement	12 500

Indemnités par la CNS Non

Déductions

Nature	Montant (€)
Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)	8 011,25
Forfait pour frais d'obtention	540
Frais de déplacement	2 574

Exemptions

Nature	Montant (€)
Salaires payés pour les heures supplémentaires (Art. 115, n° 11. L.I.R.)	500

Impôt retenu sur revenus extraordinaires (€) 1 484

Impôt retenu (€) 3 946

Crédits d'impôt

Nature	Montant (€)
Crédit d'impôt pour salariés	112,5
Crédit d'impôt CO2 pour salariés	36
Crédit d'impôt salaire social minimum	0
Crédit d'impôt monoparental	0

Confirmer

Annuler

Retour



Il est possible d'ajouter d'autres extraits de compte salaire, par exemple comme ci-après pour un salaire au régime forfaitaire.

Confirmer



 Ajouter un extrait de
compte de salaire

Saisie d'un extrait de compte de salaire

Détails du bénéficiaire

Détails du salaire

Récapitulatif

[Manuel d'utilisation](#)

Détails du bénéficiaire

Référence 2025-A004-V227-2

Numéro d'identification national 1901 01 01 000 00

Date de naissance 01/01/1901

Nom Muller

Prénom Marie

Adresse physique
4 Place Marie-Paule Molitor-Peffer
4549 Differdange
Luxembourg

Période Du 01/01/2025 au 30/06/2025

Classe d'impôt

Classe	Début de période	Fin de période
1	01/01/2025	30/06/2025

La saisie d'un salaire imposé au régime forfaitaire ne diffère pas de celle des salaires imposés sous un autre régime.

Ci-contre, le récapitulatif des informations renseignées.



Détails du salaire

Imposable au Luxembourg

Intégralement

Régime d'imposition

Régime forfaitaire

Taux de retenue

Taux	Début de période	Fin de période
7,5	01/01/2025	30/06/2025

Rémunérations brutes

Nature	Montant (€)
Salaire	15 968,54

Indemnités par la CNS

Non

Déductions

Nature	Montant (€)
Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)	1 763,43

Exemptions

Non

Impôt retenu sur revenus extraordinaires (€)

Impôt retenu (€)

831,09

Crédits d'impôt





Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

Informations générales

Détails du dossier :
2025-A004-V227
Année fiscale :
2025
Déposant
Weber Léo

Données débiteur
Référence du débiteur (<DebiteurId>) 2025-A004-V227-0E8-1
Nom Fidu/ax
Numéro de dossier
Personne de contact Weber Léo

Ajouter un extrait de compte de salaire

Ajouter un extrait de compte de pension

Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
2025-A004-V227-2	1901 01 01 000 00	Muller Marie	01/01/2025 - 30/06/2025	Salaire	Modifier Supprimer
2025-A004-V227-1	1901 01 01 000 00	Muller Jean	01/01/2025 - 31/12/2025	Salaire	Modifier Supprimer

Historique

Manuel d'utilisation

Terminer la saisie

Reprendre plus tard

Après chaque saisie d'un extrait, l'écran des informations générales est affiché et présente la liste des extraits saisis, avec possibilité de modifier ou supprimer chaque extrait.

Terminer la saisie

Le déclarant peut alors terminer la saisie...

Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

Informations générales

Détails du dossier :
2025-A004-V227
Année fiscale :
2025
Déposant
Weber Léo

Données débiteur
Référence du débiteur (<DebiteurId>) 2025-A004-V227-0E8-1
Nom Fidu/ax
Numéro de dossier
Personne de contact Weber Léo

Ajouter un extrait de compte de salaire

Ajouter un extrait de compte de pension

Terminer la saisie

Vous pourrez transmettre ces informations à l'ACD depuis la page dédiée à cette démarche sur MyGuichet, ou poursuivre la saisie de votre dossier.

Oui Non



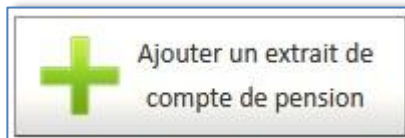
The screenshot shows the 'ACD-ECSP-Assistant-2025-FiduTax' web application. A modal dialog titled 'Confirmer la transmission de la démarche' is displayed in the center. The dialog contains the text 'Votre démarche est prête à être transmise à l'organisme.' and two buttons: 'Transmettre plus tard' and 'Transmettre'. The background interface is dimmed, showing a sidebar with 'Sommaire' (Dossier, Communication, Historique de la démarche, Démarches associées) and a main area with 'Dossier' and 'Formulaire' sections. The 'Formulaire' section shows a document icon and the text 'ACD-ECSP - Déclaration en ligne des résultats de compte salaire et pension'.

... et transmettre la démarche à l'administration.

Note : des erreurs pourront encore être remontées après la transmission, voir §1.2.3.



2.4 Saisie d'un extrait de pension



La saisie des détails du bénéficiaire ne diffère pas de celle réalisée précédemment pour les extraits de compte de salaire.

De même que pour les extraits de compte de salaire, il est possible de déclarer des extraits de compte de pension avec l'assistant électronique en ligne.

Saisie d'un extrait de compte de pension

i La saisie d'un extrait de compte de pension se déroule en 3 étapes :
Etape 1 - Détails du bénéficiaire,
Etape 2 - Détails de la pension,
Etape 3 - Récapitulatif.
[Pour plus d'informations, merci de consulter le manuel d'utilisation disponible en cliquant ici.](#)

Détails du bénéficiaire

[Détails de la pension](#)

[Récapitulatif](#)

[Manuel d'utilisation](#)

*** Champ obligatoire**

Référence * 2025-A004-V817-1 ?

Numéro d'identification national * 1901 01 01 000 00 ?

Date de naissance * 01/01/1901 ?

Nom * Muller

Prénom * Marie

Adresse physique

Numéro * 4

Rue * Place Marie-Paule Molitor-Peffer

Code postal * 4549

Localité * Differdange

Pays * Luxembourg



Période

Du * 01/07/2025

Au * 31/12/2025

Classe d'impôt *

Classe *	Début de période *	Fin de période *
1	01/07/2025	31/12/2025

Ajouter

Continuer Annuler Reprendre plus tard

Continuer



Contrairement aux salaires, une pension ne peut pas être imposable partiellement au Luxembourg. Les seuls choix possibles sont donc « Intégralement » ou « Pas du tout ».

On retrouve ici des champs de saisie que l'on a déjà pu voir dans les détails de salaires, la seule différence étant les valeurs présentées dans les listes déroulantes, propres aux pensions.

Note : les contraintes de saisie prioritaire des valeurs prédéfinies dans les listes déroulantes énoncées pour les salaires sont encore valables pour les pensions.

Saisie d'un extrait de compte de pension

Détails du bénéficiaire

Détails de la pension

Récapitulatif

Manuel d'utilisation

* Champ obligatoire

Imposable au Luxembourg * ☒ Intégralement ☐ Pas du tout

Taux de retenue

Taux	Début de période	Fin de période
4.77	01/07/2025	31/12/2025

Ajouter

Rémunérations brutes *

Nature *	Montant (€) *
Pension en espèces	13758.00

Ajouter



Note : en principe, il n'y a que l'exemption pour éviter une double imposition pour une pension, la liste déroulante éventuellement présentée se résumera alors à une seule option.

Déductions * ☒ Oui ☐ Non ?

Nature *	Montant (€) *
Cotisations sociales totales (indigènes et	419.61
Forfait pour frais d'obtention	150

Ajouter

Exemptions * ☐ Oui ☒ Non ?

Impôt retenu (€) * 622.00 ?

Crédits d'impôt ?

Nature	Montant (€)
Crédit d'impôt pour pensionnés	300.00
Crédit d'impôt CO2 pour pensionnés	96.00
Crédit d'impôt monoparental	0.00

Continuer Retour Annuler Reprendre plus tard

Continuer





Comme pour les autres rubriques de la démarche, le récapitulatif de l'extrait de compte de pension est affiché avant confirmation de la saisie.

Saisie d'un extrait de compte de pension

Détails du bénéficiaire

Détails de la pension

Récapitulatif

[Manuel d'utilisation](#)

Détails du bénéficiaire

Référence 2025-A004-V817-1

Numéro d'identification national 1901 01 01 000 00

Date de naissance 01/01/1901

Nom Muller

Prénom Marie

Adresse physique
4 Place Marie-Paule Molitor-Peffer
4549 Differdange
Luxembourg

Période Du 01/07/2025 au 31/12/2025

Classe d'impôt

Classe	Début de période	Fin de période
1	01/07/2025	31/12/2025



Détails de la pension

Imposable au Luxembourg Intégralement

Taux de retenue

Taux	Début de période	Fin de période
4,77	01/07/2025	31/12/2025

Rémunérations brutes

Nature	Montant (€)
Pension en espèces	13 758

Déductions

Nature	Montant (€)
Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)	419,61
Forfait pour frais d'obtention	150

Exemptions Non

Impôt retenu sur revenus extraordinaires (€)

Impôt retenu (€) 622

Crédits d'impôt

Nature	Montant (€)
Crédit d'impôt pour pensionnés	300
Crédit d'impôt CO2 pour pensionnés	96
Crédit d'impôt monoparental	0

Confirmer Annuler Retour

Confirmer





L'extrait de pension est maintenant visible dans la liste des extraits saisis.

Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

Informations générales

Détails du dossier :
2025-A004-V817
Année fiscale :
2025
Déposant
Weber Léo

Données débiteur
Référence du débiteur («DebiteurId») 2025-A004-V817-DEB-1 [Editer ces données](#)
Nom : FiduPension
Numéro de dossier :
Personne de contact : Weber Léo

Ajouter un extrait de compte de salaire

Ajouter un extrait de compte de pension

Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
2025-A004-V817-1	1901 01 01 000 00	Muller Marie	01/07/2025 - 31/12/2025	Pension	Modifier Supprimer

Historique

[Manuel d'utilisation](#)

Terminer la saisie

Reprendre plus tard



3 DÉPÔT XML ET FORMAT XSD 2025

3.1 Contexte des évolutions 2025

Les dépôts des années antérieures ont permis de constater l'usage d'une multitude de libellés pour une même nature de rémunération. Par exemple, on pouvait retrouver « S », « Salaire », « Rémunération », « Traitement » pour qualifier le salaire d'un contribuable, rendant difficile le traitement automatisé de l'information reçue.

C'est pourquoi le format 2025 tente de standardiser la saisie de certaines informations pour :

- Un meilleur traitement des extraits par l'administration,
- Un pré-remplissage plus précis des déclarations Modèle 100, ce qui constitue aussi un avantage pour le contribuable pour déclarer ses revenus.

⇒ Cela implique l'ajout de contraintes (codes prédéfinis) lors de la saisie des extraits.

Néanmoins, d'autres dépendances fortes ont, elles, été supprimées pour une ouverture facilitée à des évolutions législatives. En particulier, la dissociation de la saisie du régime d'imposition et du taux permettra de considérer de nouveaux régimes d'imposition sans modification majeure du format du fichier.

3.2 Format 2024 vs. 2025

Afin de faciliter la transition du **format 2024** vers le **format 2025**, les paragraphes qui suivent mettent en évidence les différences entre les deux formats, notamment pour la déclaration des informations suivantes :

- Les adresses,
- Le régime d'imposition et le taux,
- Le taux,
- Le droit d'imposition pour les pensions,
- Les rémunérations et pensions brutes
- Les revenus extraordinaires,
- Les déductions,
- Les exemptions,



- Le CISSM.

Pour chaque élément, nous présenterons la déclaration au format 2024, celle au format 2025, ainsi qu'une note explicative.
Les adresses, utilisées de manière identique pour les extraits de compte salaire et pension sont considérées dans un paragraphe commun.
Tous les autres éléments concernés seront détaillés séparément pour les extraits de compte de salaire et les extraits de compte de pension.

Pour information : Le format XSD ainsi que le descriptif du format pour chaque année d'imposition sont disponibles sur le site de l'Administration des contributions directes via le lien suivant :
https://impotsdirects.public.lu/fr/echanges_electroniques/directive_cooperation.html.

Les exemples de code XML présentés dans les paragraphes ci-après sont extraits des fichiers XML suivants :

Extraits de comptes de salaire

⇒ 2024 : 
ECSP_2024_Salaire_
message-2025-A004

⇒ 2025 : 
ECSP_2025_Salaire_
message-2025-A004

Extraits de comptes de pension

⇒ 2024 : 
ECSP_2024_Pension_
message-2025-A004

⇒ 2025 : 
ECSP_2025_Pension_
message-2025-A004

Ces fichiers sont les équivalents des extraits renseignés via l'assistant en ligne dans le chapitre 2.



3.2.1 Les éléments communs

3.2.1.1 Les adresses

À partir de 2025, il est possible de déclarer une adresse en utilisant le BuildingId issu du Registre national des localités et des rues (CACLR). Cela permet de minimiser les erreurs de saisie en référençant directement un immeuble dans le CACLR.

En conséquence, les types relatifs aux adresses ont dû être adaptés pour laisser le choix entre une adresse postale et une adresse CACLR, et ce pour chaque « propriétaire » d'adresse : le débiteur, l'expéditeur et le bénéficiaire.

Format 2024	Format 2025 : adresses postales
<pre><DebiturDesRevenus> <DebiturID>2025-A004-X935-DEB-1</DebiturID> <Matricule>00005000491</Matricule> <Identification> <PersonneMorale> <Denomination>FiduTax</Denomination> </PersonneMorale> <AdressePostale> <Rue>Rue du Commerce</Rue> <Numero>9</Numero> <CodePostal>1351</CodePostal> <Localite>Luxembourg</Localite> <CodePays>LU</CodePays> </AdressePostale> </Identification> <PersonneDeContact> <Nom>Weber</Nom> <Prenom>Léo</Prenom> <NumTelephone>123456789</NumTelephone> </PersonneDeContact> </DebiturDesRevenus></pre>	<pre><DebiturDesRevenus> <DebiturID>2025-A004-V227-DEB-1</DebiturID> <Matricule>00005000491</Matricule> <Identification> <PersonneMorale> <Denomination>FiduTax</Denomination> </PersonneMorale> <AdresseDebitur> <AdressePostale> <Rue>Rue du Commerce</Rue> <Numero>9</Numero> <CodePostal>1351</CodePostal> <Localite>Luxembourg</Localite> <CodePays>LU</CodePays> </AdressePostale> </AdresseDebitur> </Identification> <PersonneDeContact> <Nom>Weber</Nom> <Prenom>Léo</Prenom> <NumTelephone>123456789</NumTelephone> </PersonneDeContact> </DebiturDesRevenus></pre>



Format 2025 : adresses CACLR

```
<DebitteurDesRevenus>
  <DebitteurID>2025-A004-V227-DEB-1</DebitteurID>
  <Matricule>00005000491</Matricule>
  <Identification>
    <PersonneMorale>
      <Denomination>FiduTax</Denomination>
    </PersonneMorale>
    <AdresseDebitteur>
      <AdresseCaclr>
        <BuildingId>192765</BuildingId>
      </AdresseCaclr>
    </AdresseDebitteur>
  </Identification>
  <PersonneDeContact>
    <Nom>Weber</Nom>
    <Prenom>Léo</Prenom>
    <NumTelephone>123456789</NumTelephone>
  </PersonneDeContact>
</DebitteurDesRevenus>
```

3.2.1.2 Autres éléments

À l'exception des adresses détaillées ci-avant et des éléments repris dans les paragraphes qui suivent, les autres éléments de la déclaration ne présentent aucune différence entre 2024 et 2025, si ce n'est l'année d'imposition considérée.

Néanmoins, il faudra tenir compte dans la déclaration des améliorations de gestion des erreurs décrites au §1.2, notamment en ce qui concerne la saisie des périodes (périodes obligatoirement dans la période de l'extrait, pas de chevauchement).



3.2.2 Les détails des salaires

3.2.2.1 Le régime d'imposition et le taux

Avant 2025, la saisie du régime d'imposition et du taux étaient étroitement liés, rendant difficile l'introduction d'un nouveau régime d'imposition.

À partir de 2025, les saisies du régime d'imposition et du taux sont dissociées. Ainsi, le régime d'imposition sera à choisir dans une liste de valeurs qu'il suffira d'étendre pour prendre en charge progressivement de nouveaux régimes. Par exemple, l'année d'imposition 2025 fait apparaître le régime occasionnel, et l'année 2026 devrait introduire le régime des marins :

RINO	Régime normal
RIFO	Régime forfaitaire
RIIN	Régime intérimaire
RIOC	Régime occasionnel

De plus, le régime forfaitaire n'admettait qu'un taux (en général 7,50%) sans période en 2024. En conséquence, cela rendait impossible de déclarer un régime forfaitaire qui présenterait deux taux du fait d'un changement législatif au cours de l'année d'imposition. Désormais cela est autorisé, comme dans l'exemple ci-dessous :

Format 2024	Format 2025
<pre><TauxDeRetenue> <RegimeNormal> <Taux>14.68</Taux> <DebutPeriode>2024-01-01</DebutPeriode> <FinPeriode>2024-04-30</FinPeriode> </RegimeNormal> <RegimeNormal> <Taux>4.88</Taux> <DebutPeriode>2024-05-01</DebutPeriode> <FinPeriode>2024-12-31</FinPeriode> </RegimeNormal> </TauxDeRetenue></pre>	<pre><Regime>RINO</Regime> <TauxDeRetenue> <Taux>14.68</Taux> <DebutPeriode>2025-01-01</DebutPeriode> <FinPeriode>2025-04-30</FinPeriode> </TauxDeRetenue> <TauxDeRetenue> <Taux>4.88</Taux> <DebutPeriode>2025-05-01</DebutPeriode> <FinPeriode>2025-12-31</FinPeriode> </TauxDeRetenue></pre>



3.2.2.2 Les rémunérations brutes, revenus extraordinaires et impôt retenu

Jusqu'en 2024, les natures de rémunérations étaient renseignées en texte libre, avec comme conséquence la présence d'une multitude de termes différents pour décrire le même élément, rendant alors difficile tout traitement optimisé des informations par les agents ou les systèmes informatiques de l'administration.

C'est pourquoi, en 2025, l'ACD a décidé de démarrer une standardisation des termes employés pour les natures de rémunération (et pour d'autres informations également, voir dans la suite du document).

Cette standardisation passe par l'utilisation de codes à choisir parmi une liste de valeurs :

S	Salaire
PPAR	Prime participative (Art. 115, n° 13a. L.I.R.)
AIMP	Revenus d'impatrié (Art. 115, n° 13b. L.I.R. ou Circ. L.I.R. n° 95/2)
PLOC	Prime locative (Art. 115, n° 13c. L.I.R.)
PJSA	Prime jeune salarié (Art. 115, n° 13d. L.I.R.)
IDPT	Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 a) L.I.R.)
IDCC	Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 b), c), d) et n° 10 a) et b) L.I.R.)
IMAL	Indemnités pécuniaires de maladie avancées par l'employeur
NVSV	Avantage en nature - voiture de service (Art. 104 L.I.R.)
NCHQ	Avantage en nature - chèque de repas (Art. 104 L.I.R.)
NLOY	Avantage en nature - loyer (Art. 104 L.I.R.)
N	Avantage en nature - autres svt. l'Art. 104 L.I.R.
PPPH	Economie ou bonification d'intérêts (Art. 115, n° 22. L.I.R.)
BENV	Rémunération provenant d'activités bénévoles (Circ. L.I.R. n° 18/4 - 91/2 - 95/3- 99/2)
REX1	Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Etalement
REX2	Revenu extraordinaire (Art. 132 (2) L.I.R.) - 50% du taux global
JETO	Jetons de présence (Circ. L.I.R. n° 91/1)
SOCC	Salaire occasionnel
SAFO	Salaire agricole et forestier occasionnel (RGD 07/05/91)
AADM	Annulation (ADEM)



SALF	Salaire versé dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire de l'article 137(5) L.I.R
SAFA	Salaire versé dans le cadre du régime d'imposition forfaitaire de l'article 137(5)a L.I.R (ex : intérimaire)

L'utilisation des codes prédéfinis permettra aussi d'assurer un pré-remplissage plus précis des détails des salaires dans l'assistant électronique pour la déclaration pour l'impôt sur le revenu (Modèle 100) disponible sur MyGuichet, facilitant ainsi la déclaration par le contribuable.

Chaque code peut être utilisé autant de fois que nécessaire dans un même extrait.

Note : A partir de 2025, les **revenus extraordinaires** sont déclarés au sein des rémunérations brutes via les codes REX1 et REX2, en fonction de l'imposition à considérer (étalement ou demi-taux global). En conséquence, la déclaration de l'impôt retenu sur revenus extraordinaires est adaptée également.

Format 2024	Format 2025
<pre><RemunerationsBrutes> <Nature>Salaire</Nature> <Montant>60000.00</Montant> </RemunerationsBrutes> <RevenuEtRetenueExtra> <RevenuExtra><Montant>12500</Montant></RevenuExtra> <ImpotRetenuRevExtra><Montant>1484</Montant> </ImpotRetenuRevExtra> </RevenuEtRetenueExtra></pre>	<pre><RemunerationsBrutes> <Montant>60000.00</Montant> <Nature>S</Nature> </RemunerationsBrutes> <RemunerationsBrutes> <Montant>12500.00</Montant> <Nature>REX1</Nature> </RemunerationsBrutes> <ImpotRetenuRevExtra> <Montant>1484.00</Montant> </ImpotRetenuRevExtra></pre>

Note : Afin d'assurer un meilleur traitement de l'information pour le régime d'imposition forfaitaire (RIFO) et le régime d'imposition intérimaire (RIIN), on choisira de préférence les natures de rémunérations dédiées plutôt que la nature « S – Salaire » : « SALF » pour le régime forfaitaire, et « SAFA » pour le régime intérimaire.
Par exemple :



Format 2025

```
<Regime>RIFO</Regime>
<TauxDeRetenue>
  <Taux>7.50</Taux>
  <DebutPeriode>2025-01-01</DebutPeriode>
  <FinPeriode>2025-06-30</FinPeriode>
</TauxDeRetenue>
<Salaire>
  <Periode>
    <Debut>2025-01-01</Debut>
    <Fin>2025-06-30</Fin>
  </Periode>
  <DroitDImposition>

<ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg>
</DroitDImposition>
<RemunerationsBrutes>
  <Montant>15968.54</Montant>
  <Nature>SALF</Nature>
</RemunerationsBrutes>
```

Si toutefois une nature de rémunération ne trouvait pas sa place parmi les codes prédéfinis, il est encore possible de renseigner un texte libre en indiquant une nature de rémunération « Autre » (via élément « `<NatureAutre>A</NatureAutre>` », A valeur fixe) et en précisant la nature en texte libre (« `<Description>` »):

A	Autre (à spécifier)	<u>Exemple :</u> <pre><RemunerationsBrutes> <Montant>2100.00</Montant> <NatureAutre>A</NatureAutre> <Description>Autre nature de rémunération</Description> </RemunerationsBrutes></pre>
---	---------------------	---



Point d'attention : L'objectif de l'ACD est que cette nature « Autre » ne soit plus proposée dans un prochain millésime des ECSP, pour contraindre l'usage exclusif des codes prédéfinis. Pour ce faire, les éventuelles natures de rémunération encore renseignées en texte libre seront analysées, et de nouveaux codes prédéfinis seront ajoutés à la liste si cela est nécessaire.

3.2.2.3 Les déductions

Jusqu'en 2024, les déductions étaient renseignées dans des éléments dont les noms reprenaient la description de la déduction. En résultent alors des noms d'éléments/de balises parfois très longs et très proches, rendant l'exploitation ou la lecture des fichiers XML fastidieuses.

Dans un souci de cohérence avec les rémunérations renseignées à partir de 2025, et toujours dans un objectif de faciliter le pré-remplissage des déclarations de revenus, les noms longs d'éléments sont remplacés par des codes prédéfinis :

CSTO	Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)
CSND	Cotisations sociales non déductibles
CPPA	Cotisations sociales non déductibles sur prime participative
CIMP	Cotisations sociales non déductibles sur revenus d'impatrié
CLOC	Cotisations sociales non déductibles sur prime locative
CJSA	Cotisations sociales non déductibles sur prime jeune salarié
FD	Frais de déplacement
FO	Frais d'obtention
FFO	Forfait pour frais d'obtention
DS	Dépenses spéciales
FDS	Forfait pour dépenses spéciales
CE	Charges extraordinaires
AC	Abattement conjoint
LRCP	Loi sur le régime de pension pour salariés (Art. 110, n°3. L.I.R.)
FMAR	Déduction (régime forfaitaire des marins (RGD modifié du 24 décembre 1990))
DBRS	Abattement pour débours



Point d'attention : Contrairement aux rémunérations, il n'est pas possible ici de renseigner plusieurs fois le même code, d'où un format de déclaration adapté.

Format 2024	Format 2025
<pre><Deductions> <CotisationsSociales> <Montant>8011.25</Montant> </CotisationsSociales> <FraisDeDeplacement> <Montant>2574.00</Montant> </FraisDeDeplacement> <ForfaitpourFraisDObtention> <Montant>540.00</Montant> </ForfaitpourFraisDObtention> </Deductions></pre>	<pre><Deductions> <CST0> <Montant>8011.25</Montant> </CST0> <FD> <Montant>2574.00</Montant> </FD> <FF0> <Montant>540.00</Montant> </FF0> </Deductions></pre>

3.2.2.4 Les exemptions

Jusqu'en 2024, les exemptions étaient renseignées dans des éléments dont les noms reprenaient la description de l'exemption. En résultent alors des noms d'éléments/de balises parfois très longs et très proches, rendant l'exploitation ou la lecture des fichiers XML fastidieuses.

Dans un souci de cohérence avec les rémunérations et les déductions renseignées à partir de 2025, et toujours dans un objectif de faciliter le pré-remplissage des déclarations de revenus, les noms longs d'éléments sont remplacés par des codes prédéfinis :

HSUP	Salaires payés pour les heures supplémentaires (Art. 115, n° 11. L.I.R.)
SSAL	Suppléments de salaires pour les heures supplémentaires (Art. 115, n° 11. L.I.R.)
SJFE	Suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés (Art. 115, n° 11. L.I.R.)
PPAR	Prime participative exemptée (Art. 115, n° 13a. L.I.R.)
AIMP	Revenus d'impatrié exemptés (Art. 115, n° 13b. L.I.R. ou Circ. L.I.R. 95/2)
PLOC	Prime locative exemptée (Art. 115, n° 13c. L.I.R.)



PJSA	Prime jeune salarié exemptée (Art. 115, n° 13d. L.I.R.)
IDEP	Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 a) L.I.R.)
IDCC	Indemnité de départ (Art. 115, n° 9 b), c), d) et n° 10 a) et b) L.I.R.)
PPPH	Economie ou bonification d'intérêts (Art. 115, n° 22. L.I.R.)
DIPL	Agents diplomatiques (Art. 115 n° 1 L.I.R.)
AGNT	Indemnités fonctionnaires et agents de l'Etat (Art. 115 n° 2 L.I.R.)
ISPE	Indemnités spéciales et prestations en nature en raison de frais d'obtention (Art. 115 n° 3 L.I.R.)
PDMB	Prime de démobilisation (Art. 115 n° 9a. L.I.R.)
MOAF	Main-d'œuvre agricole ou forestière (Art. 115 n° 12 L.I.R.)
CJUB	Cadeaux anniversaires (Art. 115 n° 13 L.I.R.)
IAME	Indemnités pour propositions d'amélioration (Art. 115 n° 20 L.I.R.)
RNIL	Revenu non-imposable au Luxembourg (Art. 115, n° 23. L.I.R.)

L'utilisation des codes prédéfinis permettra aussi d'assurer un pré-remplissage plus précis des détails des salaires dans l'assistant électronique pour la déclaration pour l'impôt sur le revenu (Modèle 100) disponible sur MyGuichet, facilitant ainsi la déclaration par le contribuable.

Format 2024	Format 2025
<pre><Exemptions> <SalaireHeuresSup> <Montant>500.00</Montant> </SalaireHeuresSup> </Exemptions></pre>	<pre><Exemptions> <HSUP> <Montant>500.00</Montant> </HSUP> </Exemptions></pre>

Attention : Contrairement aux rémunérations brutes, chaque code ne peut être utilisé qu'une seule fois dans un même extrait.
(Exception : Le code « A » détaillé ci-dessous peut être employé plusieurs fois)

Si toutefois une nature d'exemption ne trouvait pas sa place parmi les codes prédéfinis, il est encore possible de renseigner un texte libre en indiquant une nature d'exemption « Autre » et en précisant la nature en texte libre (via élément « <NatureAutre>A</NatureAutre> », A valeur fixe) et en précisant la



nature en texte libre (« <Description> ») :

A	Autre (à spécifier)	Exemple : <pre><Exemptions> ... <AutresASpecifier> <Montant>1172.00</Montant> <NatureAutre>A</NatureAutre> <Description>Autre exemption 2</Description> </AutresASpecifier> </Exemptions></pre>
---	---------------------	--

Point d'attention : L'objectif de l'ACD est que cette nature « Autre » ne soit plus proposée dans un prochain millésime des ECSP, pour contraindre l'usage exclusif des codes prédéfinis. Pour ce faire, les éventuelles natures d'exemption encore renseignées en texte libre seront analysées, et de nouveaux codes prédéfinis seront ajoutés à la liste si cela est nécessaire.



3.2.2.5 Le CISSM

À partir de 2025, il est possible de renseigner le crédit d'impôt salaire social minimum (CISSM) :

Format 2024	Format 2025
<pre><CreditsDImpot> <CIS> <Montant>600.00</Montant> </CIS> <CIM> <Montant>0.00</Montant> </CIM> <CIC02> <Montant>192.00</Montant> </CIC02> </CreditsDImpot></pre>	<pre><CreditsDImpot> <CIS> <Montant>600.00</Montant> </CIS> <CIM> <Montant>0.00</Montant> </CIM> <CIC02> <Montant>192.00</Montant> </CIC02> <CISSM> <Montant>486.00</Montant> </CISSM> </CreditsDImpot></pre>



3.2.3 Les détails des pensions

3.2.3.1 Le droit d'imposition pour les pensions

Jusqu'en 2024, le format XSD proposait pour les pensions un droit d'imposition des revenus identique à celui des salaires, à savoir :

- Imposable intégralement au Luxembourg (code = **1**),
- Imposable partiellement au Luxembourg (code = **2**),
- Pas du tout imposable au Luxembourg (code = **3**).

Or, le cas « Imposable partiellement au Luxembourg » n'étant pas possible pour une pension, ce choix est retiré du format XSD à partir de 2025.

En 2025, on ne peut donc déclarer que les deux droits d'imposition suivants pour les pensions :

Format 2025		
<pre><DroitDImposition> <ImposableAuLuxembourg>1</ImposableAuLuxembourg> </DroitDImposition></pre>	<u>Ou</u>	<pre><DroitDImposition> <ImposableAuLuxembourg>3</ImposableAuLuxembourg> </DroitDImposition></pre>

3.2.3.2 Les pensions brutes, revenus extraordinaires et impôt retenu

Jusqu'en 2024, les natures de pension brute étaient renseignées en texte libre, avec comme conséquence la présence d'une multitude de termes différents pour décrire le même élément, rendant alors difficile tout traitement optimisé des informations par les agents ou les systèmes informatiques de l'administration.

C'est pourquoi, en 2025, l'ACD a décidé de démarrer une standardisation des termes employés pour les natures de pension (et pour d'autres informations également, voir dans la suite du document).



Cette standardisation passe par l'utilisation de codes à choisir parmi une liste de valeurs :

PVIE	Pension en espèces
PNAT	Pension en nature
REX1	Revenu extraordinaire (Art. 132 (1) L.I.R.) – Etalement
REX2	Revenu extraordinaire (Art. 132 (2) L.I.R.) - 50% du taux global

L'utilisation des codes prédéfinis permettra aussi d'assurer un pré-remplissage plus précis des détails des pensions dans l'assistant électronique pour la déclaration pour l'impôt sur le revenu (Modèle 100) disponible sur MyGuichet, facilitant ainsi la déclaration par le contribuable.

Chaque code peut être utilisé autant de fois que nécessaire dans un même extrait.

Note : A partir de 2025, les **revenus extraordinaires** sont déclarés au sein des pensions brutes via les codes REX1 et REX2, en fonction de l'imposition à considérer (étalement ou demi-taux global). En conséquence, la déclaration de l'impôt retenu sur revenus extraordinaires est adaptée également.

Format 2024 (fichier d'exemple)	Format 2025 (fichier d'exemple)
<pre><RemunerationsBrutes> <Nature>Pension en espèces</Nature> <Montant>13758.00</Montant> </RemunerationsBrutes></pre>	<pre><RemunerationsBrutes> <Montant>13758.00</Montant> <Nature>PVIE</Nature> </RemunerationsBrutes></pre>
Format 2024 (avec revenus extraordinaires)	Format 2025 (avec revenus extraordinaires)
<pre><RemunerationsBrutes> <Nature>Pension en espèces</Nature> <Montant>13758.00</Montant> </RemunerationsBrutes> <RappelPensionEtRetenueRappel> <RappelPension> <Montant>12500</Montant> </RappelPension> <ImpotRetenuRappelPension> <Montant>524</Montant></pre>	<pre><RemunerationsBrutes> <Montant>13758.00</Montant> <Nature>PVIE</Nature> </RemunerationsBrutes> <RemunerationsBrutes> <Montant>12500.00</Montant> <Nature>REX1</Nature> </RemunerationsBrutes> <ImpotRetenuRappelPension> <Montant>524.00</Montant></pre>



<pre></ImpotRetenuRappelPension> </RappelPensionEtRetenueRappel> ... <ImpotRetenu> <Montant>622.00</Montant> </ImpotRetenu></pre>	<pre></ImpotRetenuRappelPension> ... <ImpotRetenu> <Montant>622.00</Montant> </ImpotRetenu></pre>
---	---

Si toutefois une nature de pension ne trouvait pas sa place parmi les codes prédéfinis, il est encore possible de renseigner un texte libre en indiquant une nature de pension « Autre » (via élément « `<NatureAutre>A</NatureAutre>` », A valeur fixe) et en précisant la nature en texte libre (« `<Description>` ») :

A	Autre (à spécifier)	Exemple : <pre><RemunerationsBrutes> <Montant>4.00</Montant> <NatureAutre>A</NatureAutre> <Description>Autre nature de pension</Description> </RemunerationsBrutes></pre>
----------	---------------------	--

Point d'attention : L'objectif de l'ACD est que cette nature « Autre » ne soit plus proposée dans un prochain millésime des ECSP, pour contraindre l'usage exclusif des codes prédéfinis. Pour ce faire, les éventuelles natures de pension encore renseignées en texte libre seront analysées, et de nouveaux codes prédéfinis seront ajoutés à la liste si cela est nécessaire.

3.2.3.3 Les déductions

Jusqu'en 2024, les déductions étaient renseignées dans des éléments dont les noms reprenaient la description de la déduction. En résultent alors des noms d'éléments/de balises parfois très longs et très proches, rendant l'exploitation ou la lecture des fichiers XML fastidieuses.

Dans un souci de cohérence avec les pensions renseignées à partir de 2025, et toujours dans un objectif de faciliter le pré-remplissage des déclarations de revenus, les noms longs d'éléments sont remplacés par des codes prédéfinis :



CSTO	Cotisations sociales totales (indigènes et étrangères)
FO	Frais d'obtention
FFO	Forfait pour frais d'obtention
DS	Dépenses spéciales
FDS	Forfait pour dépenses spéciales
CE	Charges extraordinaires
AC	Abattement conjoint

Point d'attention : Contrairement aux pensions brutes, il n'est pas possible ici de renseigner plusieurs fois le même code, d'où un format de déclaration adapté.

Format 2024	Format 2025
<pre><Deductions> <CotisationsSociales> <Montant>419.61</Montant> </CotisationsSociales> <ForfaitpourFraisDObtention> <Montant>150.00</Montant> </ForfaitpourFraisDObtention> </Deductions></pre>	<pre><Deductions> <CSTO> <Montant>419.61</Montant> </CSTO> <FFO> <Montant>150.00</Montant> </FFO> </Deductions></pre>

3.2.3.4 Les exemptions

En principe, aucune exemption n'est à déclarer pour les extraits de compte pension. C'est pourquoi, seule une option de saisie de type « Autre » est proposée, en 2024 (et avant) comme en 2025. Comme pour les pensions brutes ou les exemptions pour les salaires, il est possible de renseigner plusieurs exemptions.

Dans un souci de cohérence avec d'autres éléments du format XML 2025, et même si un seul choix est possible, le format de déclaration prend la forme d'une liste d'exemptions de nature « A » (Autre – A spécifier) avec obligation de saisir une description.



Format 2024 (non issu du fichier d'exemple)	Format 2025 (non issu du fichier d'exemple)
<pre><Exemptions> <AutresASpecifier> <Libelle>Autre exemption 1</Libelle> <Montant>1000</Montant> </AutresASpecifier> <AutresASpecifier> <Libelle>Autre exemption 2</Libelle> <Montant>2000</Montant> </AutresASpecifier> </Exemptions></pre>	<pre><Exemptions> <Montant>1000.00</Montant> <NatureAutre>A</NatureAutre> <Description>Autre exemption 1</Description> </Exemptions> <Exemptions> <Montant>2000.00</Montant> <NatureAutre>A</NatureAutre> <Description>Autre exemption 2</Description> </Exemptions></pre>



4 DIVERS

4.1 Dépôts initiaux

Lors d'un dépôt ECSP initial, des identifiants techniques uniques sont à attribuer afin de garantir l'unicité de la déclaration.

Il s'agit du triplet suivant : **MessageID** (identifiant du message), **DebiteurID** (identifiant technique du débiteur) et **AnneeRevenu** (année concernée par la déclaration).

Le **DebiteurID** permet de conserver le lien avec le matricule du débiteur. En théorie, seul le **MessageID** est modifié lorsqu'un nouveau dépôt est transmis pour une même année fiscale.

4.2 Dépôts annulatifs

Dans certaines situations, les déclarants peuvent être amenés à rectifier une déclaration ou à annuler une **déclaration erronée** ou **en doublon**.

L'annulation peut concerner un ou plusieurs extraits, ou l'ensemble du dépôt.

Prenons à titre d'exemple la déclaration ECSP initiale suivante :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2025-1">
  <Header>
    <Technique>
      <MessageID>MSG-20251124-Mess01</MessageID>
      <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2025</CodeDemarche>
    </Technique>
    <Fonctionnel>
      <AnneeRevenu>2025</AnneeRevenu>
      <DebiteurDesRevenus>
        <DebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</DebiteurID>
        <Matricule>12345678901</Matricule>
      </DebiteurDesRevenus>
    </Fonctionnel>
  </Header>
</AcdMessage>
```



```
...
</Fonctionnel>
</Header>
<Body>
  <ExtraitsComptes>
    <ExtraitSalaire>
      <ExtraitID>EXT-1</ExtraitID>
      <Beneficiaire>
        <Matricule>1900010123456</Matricule>
        <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
      ...
    </ExtraitSalaire>
    <ExtraitSalaire>
      <ExtraitID>EXT-2</ExtraitID>
      <Beneficiaire>
        <Matricule>1900010123457</Matricule>
        <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
      ...
    </ExtraitSalaire>
  </ExtraitsComptes>
</Body>
</AcdMessage>
```

Il importe de préciser que l'annulation ou la rectification d'un extrait ou d'un dépôt ne peut être effectuée que si celui-ci est valide et déjà enregistré dans notre système.

4.2.1 Modalités d'annulation totale ou partielle d'un dépôt d'ECSP

Pour annuler un dépôt complet ou partiel, plusieurs méthodes sont disponibles :

- via **l'assistant d'annulation manuelle** des déclarations ECSP
- par dépôt d'un **fichier XML**
- via **l'assistant en ligne de déclaration** ECSP



4.2.2 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP au moyen de l'assistant d'annulation ECSP

La procédure suivante permet d'annuler le dépôt ECSP de l'exemple en utilisant l'assistant :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Cliquer sur **+ Nouvelle démarche**
3. Rechercher la démarche intitulée : *ACD : ECSP - Annulation manuelle d'un dépôt XML d'extraits de compte salaire et pension*, puis cliquer sur **Créer**
4. Indiquer l'**année fiscale** : **2025**
5. Sélectionner le **type d'annulation** : **dépôt complet d'extraits**
6. Renseigner la **référence du message** : **MSG-20251124-Mess01**

→ Information se trouvant dans le fichier xml, tout en haut, dans la balise **<MessageID />**

* Champ obligatoire

Année fiscale * 2025 ?

Type d'annulation * ☒ un dépôt complet d'extraits
☐ un ou plusieurs extraits individuels

i La référence à indiquer est celle indiquée dans les détails du dépôt et dans le fichier PDF associé à votre démarche initiale.
S'il y a eu plusieurs dépôts successifs dans une même démarche, il faut faire autant de démarches d'annulation qu'il y a eu de dépôts à l'ACD : la référence à reprendre est celle indiquée dans les détails du dépôt et dans le PDF associé à chaque dépôt.
Si le débiteur du dépôt à annuler a été corrigé, la référence du débiteur doit correspondre à la dernière référence du débiteur déposée à l'ACD.

Référence du message (<MessageId>) * MSG-20251124-Mess01 ?

Référence du débiteur (<DebiteurId>) * DEB-12345678901-Deb01 ?

```
<Header>  
<Technique>  
  <MessageID>MSG-20251124-Mess01</MessageID>  
  <CodeDémarche>ACD_DEPOT_ECSP_2025</CodeDémarche>  
</Technique>
```



7. Indiquer la référence du débiteur : **DEB-12345678901-Deb01**

→ L'information se trouvant dans le fichier xml, tout en haut, dans la balise **<DebiteurID />**

```
<Fonctionnel>
  <AnneeRevenu>2025</AnneeRevenu>
  <DebiteurDesRevenus>
    <DebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</DebiteurID>
    <Matricule>12345678901</Matricule>
    ...
  </Fonctionnel>
```

8. Poursuivre la déclaration en suivant le formulaire

4.2.3 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP au moyen de l'assistant d'annulation

La procédure suivante permet d'annuler un ou plusieurs extraits ECSP de l'exemple en utilisant l'assistant :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Cliquer sur **+ Nouvelle démarche**
3. Rechercher la démarche intitulée : **ACD : ECSP - Annulation manuelle d'un dépôt XML d'extraits de compte salaire et pension**, puis cliquer sur **Créer**
4. Indiquer l'année fiscale : **2025**
5. Sélectionner le type d'annulation : **un ou plusieurs extraits individuels**

* Champ obligatoire

Année fiscale * ?

Type d'annulation * ☐ un dépôt complet d'extraits
☒ un ou plusieurs extraits individuels

i La référence de message à indiquer est celle indiquée dans les détails du dépôt et dans le fichier PDF associé à votre démarche initiale.
S'il y a eu plusieurs dépôts successifs dans une même démarche, il faut faire autant de démarches d'annulation qu'il y a eu de dépôts à l'ACD : la référence à reprendre est celle indiquée dans les détails du dépôt et dans le PDF associé à chaque dépôt.
Il est possible d'annuler plusieurs extraits si et seulement si ceux-ci ont été déposés avec la même référence de message. Dans le cas contraire, il sera nécessaire de faire plusieurs démarches d'annulation.

Référence du message (<MessageId>) *

Référence des extraits de compte (<Extraitid>) *

Ajouter



6. Renseigner la **référence du message** : **MSG-20251124-Mess01**

→ Information se trouvant dans le fichier xml, tout en haut, dans la balise **<MessageID />** :

```
<Header>  
<Technique>  
  <MessageID>MSG-20251124-Mess01</MessageID>  
  <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2025</CodeDemarche>  
</Technique>
```

7. La **référence des extraits de compte** : dans notre exemple, uniquement le premier extrait **EXT-1**

→ Information se trouvant dans le fichier xml, dans la balise **<ExtraitId />** :

```
<ExtraitsComptes>  
  <ExtraitSalaire>  
    <ExtraitID>EXT-1</ExtraitID>  
    ...  
  </ExtraitSalaire>  
</ExtraitsComptes>
```

Pour ajouter un extrait supplémentaire, il suffira de cliquer sur le bouton **Ajouter**

8. Poursuivre la déclaration en suivant le formulaire

4.2.4 Annulation intégrale d'un dépôt d'ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML

La procédure suivante permet d'annuler le dépôt complet de l'exemple en utilisant un fichier XML.

Dans un premier temps, il est nécessaire de créer un fichier XML de type **AcdAnnulationMessage**, en y intégrant les informations relatives au dépôt à annuler.

En particulier :

- la balise **<RefMessageID />** doit contenir la valeur de la balise **<MessageID />** du dépôt initial ;
- la balise **<RefDebitteurID />** doit reprendre la valeur de la balise **<DebitteurID />** du dépôt concerné.



Le fichier XML doit être limité aux informations strictement essentielles.

Voici un exemple (en veillant à indiquer, dans la balise `<MessageID />`, une valeur unique d'un identifiant jamais utilisé auparavant.):

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdAnnulationMessage" xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2025-1">
  <Header>
    <Technique>
      <MessageID>MSG-20251124-Mess01-annulatif</MessageID> <!-- valeur unique -->
      <RefMessageID>MSG-20251124-Mess01</RefMessageID>
      <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2025</CodeDemarche>
    </Technique>
    <Fonctionnel>
      <AnneeRevenu>2025</AnneeRevenu>
      <DebiteurDesRevenus>
        <RefDebiteurID>DEB-12345678901-Deb01</RefDebiteurID>
      </DebiteurDesRevenus>
      <Expéditeur>
        <PersonneDeContact>
          <Nom>Nom_Expéditeur</Nom>
          <Prenom>Prénom_Expéditeur</Prenom>
          <NumTelephone>234567891</NumTelephone>
          <AdresseEmail>adresse@expediteur.lu</AdresseEmail>
        </PersonneDeContact>
      </Expéditeur>
      <AdresseExpéditeur>
        <AdressePostale>
          <Rue>Libellé rue</Rue>
          <Numero>1</Numero>
          <CodePostal>12345</CodePostal>
          <Localite>Dénomination localité</Localite>
          <CodePays>LU</CodePays>
        </AdressePostale>
      </AdresseExpéditeur>
    </Fonctionnel>
  </Header>
</AcdMessage>
```



Nous procéderons ensuite à la transmission de cette annulation selon les étapes suivantes :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Cliquer sur **+ Nouvelle démarche**
3. Rechercher la démarche intitulée : **ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025**
4. Cliquer sur **Ajouter**, puis **déposer** le fichier XML

4.2.5 Annulation d'un ou de plusieurs ECSP par le biais du dépôt d'un fichier XML

À l'instar de la procédure d'annulation d'un dépôt complet au moyen d'un fichier XML, il convient au préalable de préparer le fichier à transmettre. Le fichier XML doit être du même type que celui utilisé pour une déclaration initiale.

Voici un exemple (en veillant à indiquer une valeur unique dans la balise **<MessageID />**) :

- la balise **<RefExtraitID />** doit contenir la valeur de la balise **<ExtraitID />** de l'extrait du dépôt initial que vous souhaitez annuler ;
- la balise **<RefMessageID />** doit reprendre la valeur de la balise **<MessageID />** du dépôt initial correspondant.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2025-1">
  <Header>
```



```
<Technique>
  <MessageID>MSG-20251124-Mess01-annulation-partielle</MessageID> <!-- valeur unique -->
  <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2025</CodeDemarche>
</Technique>
<Fonctionnel>
  <AnneeRevenu>2025</AnneeRevenu>
  <DebiturDesRevenus>
    <DebiturID>DEB-12345678901-Deb01</DebiturID>
    <Matricule>12345678901</Matricule>
    <Identification>
      <PersonneMorale>
        <Denomination>Dénomination Debitur</Denomination>
      </PersonneMorale>
      <AdresseDebitur>
        <AdresseCacIrr>
          <BuildingId>12345</BuildingId>
        </AdresseCacIrr>
      </AdresseDebitur>
    </Identification>
    <PersonneDeContact>
      <Nom>Nom_contact</Nom>
      <Prenom>Prenom_contact</Prenom>
      <NumTelephone>123456789</NumTelephone>
    </PersonneDeContact>
  </DebiturDesRevenus>
  <Expéditeur>
    <PersonneDeContact>
      <Nom>Nom_Expéditeur</Nom>
      <Prenom>Prénom_Expéditeur</Prenom>
      <NumTelephone>234567891</NumTelephone>
      <AdresseEmail>adresse@expediteur.lu</AdresseEmail>
    </PersonneDeContact>
    <AdresseExpéditeur>
      <AdressePostale>
        <Rue>Libellé rue</Rue>
        <Numero>1</Numero>
        <CodePostal>12345</CodePostal>
        <Localite>Dénomination localité</Localite>
        <CodePays>LU</CodePays>
      </AdressePostale>
    </AdresseExpéditeur>
  </Expéditeur>
</Fonctionnel>
```



```
</AdressePostale>
</AdresseExpediteur>
</PersonneDeContact>
</Expediteur>
</Fonctionnel>
</Header>
<Body>
  <ExtraitsComptes>
    <ExtraitAnnulatif>
      <RefExtraitID>EXT-1</RefExtraitID>
      <RefMessageID>MSG-20251124-Mess01</RefMessageID>
    </ExtraitAnnulatif>
  </ExtraitsComptes>
</Body>
</AcdMessage>
```

Nous procéderons ensuite à la transmission de cette annulation selon les étapes suivantes :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Cliquer sur **+ Nouvelle démarche**
3. Rechercher la démarche intitulée : **ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025**
4. Cliquer sur **Ajouter**, puis **déposer** le fichier XML.

Accueil > Mes démarches > ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

2025-AD05-0013

Étape 1/3

En préparation

Voir les étapes

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Organisme de contact
Administration des contributions directes (ECSP)
Voir les coordonnées

Sommaire

Dossier

Communication

Historique de la démarche

Dossier

TOTAL : 1 formulaire, 0 annexe, 0 pièce jointe

Formulaire

ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

Ajouter

Communication

Historique de la démarche

En savoir plus sur cette démarche



4.2.6 Annuler un extrait ou un dépôt complet via l'assistant en ligne

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Rechercher la déclaration effectuée à l'aide de l'assistant ECSP, à l'aide de la **référence MyGuichet** (par ex. : 2025-A007-W494) ou le **type de démarche** (par ex. : ACD-ECSP-Assistant-2025-Administration des contributions directes).
3. Ouvrir le panneau **Dossier** puis cliquer sur le bouton **Éditer**
*Le bouton **Éditer** n'apparaît que si les validations COIMP se sont conclues avec succès*
4. Pour **annuler un ou plusieurs extraits**, sélectionner dans le tableau, au sein de la première colonne intitulée Annuler, les **extraits** à annuler (1), puis cliquer sur **Terminer la saisie** (2) :

Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

Informations générales

Détails du dossier :
2025-A004-W494-R1
Année fiscale : 2025
Déposant
Nom déposant

Données débiteur
Référence du débiteur (<DebiteurId>) 2025-A004-W494-DEB-1
Nom Administration des contributions directes
Numéro de dossier 12345678901
Personne de contact Contact_Nom Contact_Prenom

[Corriger le débiteur](#)

[Ajouter un extrait de compte de salaire](#) [Ajouter un extrait de compte de pension](#)

Annuler	Statut	Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
☐	Déposé	2025-A004-W494-2	1234 56 78 901 23	nom2 prenom2	01/01/2025 - 31/12/2025	Salaire	Corriger
☒	Déposé	2025-A004-W494-1	1234 56 78 901 24	nom1 prenom1	01/01/2025 - 31/12/2025	Salaire	Corriger

[Annuler tout le dépôt](#)

Historique [Manuel d'utilisation](#)

[Terminer la saisie](#) [Reprendre plus tard](#)



5. Pour annuler un dépôt complet d'ECSP, cliquer sur **Annuler tout le dépôt** (1) et suivre les instructions de confirmation.

Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

Informations générales

Détails du dossier :
2025-A004-W494-R1
Année fiscale :
2025
Déposant
Nom déposant

Données débiteur
Référence du débiteur («Debiteurlid») 2025-A004-W494-DEB-1
Nom Administration des contributions directes
Numéro de dossier 12345678901
Personne de contact Contact_Nom Contact_Prenom

Corriger le débiteur

+ Ajouter un extrait de compte de salaire

+ Ajouter un extrait de compte de pension

Annuler	Statut	Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
☐	Déposé	2025-A004-W494-2	1234 5678 901 24	nom2 prénom2	01/01/2025 - 31/12/2025	Salaire	Corriger
☐	Déposé	2025-A004-W494-1	1234 5678 901 23	nom1 prénom1	01/01/2025 - 31/12/2025	Salaire	Corriger

 Annuler tout le dépôt (1)

Historique

Manuel d'utilisation

Terminer la saisie

Reprendre plus tard



4.3 Dépôts Correctifs

Plusieurs options sont disponibles pour corriger une déclaration :

- La première consiste à établir **une nouvelle déclaration** puis à **annuler la précédente**, conformément aux méthodes décrites antérieurement.
- La deuxième permet de soumettre une déclaration initiale comportant des **Extraits Correctifs** au moyen d'un fichier XML.
- La troisième offre la possibilité d'effectuer la correction directement depuis **l'assistant de déclaration**.

La première méthode ayant déjà été présentée dans ce document, nous détaillerons ci-après la deuxième ainsi que la troisième méthode.



Bonnes pratiques

Même si, comme nous le verrons dans la suite du document, le dépôt d'extraits correctifs est possible, il est néanmoins fortement recommandé d'employer la première option consistant à soumettre une nouvelle déclaration et à annuler la déclaration initiale. En effet, le dépôt d'extraits correctifs nécessite de faire des références aux extraits initiaux, parfois mal renseignées et donc sources d'erreurs.

Aussi, pour corriger seulement une partie des extraits d'un dépôt, il est conseillé d'utiliser la même méthode consistant à soumettre un nouveau dépôt exhaustif et à annuler complètement le dépôt initial, plutôt que de procéder à des corrections ciblées individuelles, là aussi sources de nombreuses erreurs.

4.3.1 Correction d'une déclaration au moyen d'un fichier XML

Depuis l'exercice fiscal 2025, nous introduisons une nouvelle fonctionnalité : la génération d'un fichier XML d'**ECSP correctif**, permettant au déclarant d'ajuster directement les déclarations existantes.



Prenons à présent l'exemple suivant d'une déclaration ECSP initiale :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcidMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcidInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2025-1">
  <Header>
    <Technique>
      <MessageID>MSG-20251124-Mess01</MessageID>
      <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2025</CodeDemarche>
    </Technique>
    <Fonctionnel>
      <AnneeRevenu>2025</AnneeRevenu>
      <DebitteurDesRevenus>
        <DebitteurID>DEB-12345678901-Deb01</DebitteurID>
        <Matricule>12345678901</Matricule>
      ...
    </Fonctionnel>
  </Header>
  <Body>
    <ExtraitsComptes>
      <ExtraitSalaire>
        <ExtraitID>EXT-1</ExtraitID>
        <Beneficiaire>
          <Matricule>1900010123456</Matricule>
          <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
        ...
      </ExtraitSalaire>
      <ExtraitSalaire>
        <ExtraitID>EXT-2</ExtraitID>
        <Beneficiaire>
          <Matricule>1900010123457</Matricule>
          <DateDeNaissance>1900-01-01</DateDeNaissance>
        ...
      </ExtraitSalaire>
    </ExtraitsComptes>
  </Body>
</AcidMessage>
```




La déclaration comporte deux extraits :

- **EXT-1**
- **EXT-2**

Dans cet exemple, nous souhaiterions intervenir sur l'extrait **EXT-2**.

Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, de produire un fichier XML correctif. Celui-ci devra renseigner un **Extrait Correctif** en mentionnant les références de l'extrait initial (**RefExtraitID**), ainsi que la référence du message auquel il est rattaché (**RefMessageID**) :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<AcdMessage xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:type="AcdInitialMessage"
xmlns="urn:lu:etat:acd:ecsp2025-1">
  <Header>
    <Technique>
      <MessageID>MSG-20251124-Mess01-correctif</MessageID> <!-- Valeur unique -->
      <CodeDemarche>ACD_DEPOT_ECSP_2025</CodeDemarche>
    </Technique>
    <Fonctionnel>
      ...
    </Fonctionnel>
  </Header>
  <Body>
    <ExtraitsComptes>
      <ExtraitCorrectif>
        <RefExtraitID>EXT-1</RefExtraitID>
        <RefMessageID>MSG-20251124-Mess01</RefMessageID>
        <ExtraitSalaire>
          <ExtraitID>EXT-1-CORR</ExtraitID> <!-- ne pas oublier de changer d'identifiant -->
          <Beneficiaire>
            ...
          </ExtraitSalaire>
        </ExtraitCorrectif>
      </ExtraitsComptes>
    </Body>
  </AcdMessage>
```



La transmission de la correction s'effectuera selon les étapes suivantes :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Sélectionner l'option **+ Nouvelle démarche**
3. Rechercher la démarche intitulée : **ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025**
4. Cliquer sur **Ajouter** puis **procéder au dépôt** du fichier XML.

Accueil > Mes démarches > ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

2025-A005-0003

Etape 1/3

En préparation

[Voir les étapes](#)

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Organisme de contact
Administration des contributions directes (ECSP)
[Voir les coordonnées](#)

Sommaire

- Dossier
- Communication
- Historique de la démarche

Dossier

TOTAL : 1 formulaire, 0 annexe, 0 pièce jointe

Formulaire

ACD : ECSP - Dépôt d'un fichier XML d'extraits de compte salaire et pension pour l'année fiscale 2025

Ajouter

[En savoir plus sur cette démarche](#)

Communication

Historique de la démarche



4.3.2 Corriger une déclaration à l'aide de l'assistant de déclaration ECSP

Lorsque la déclaration a été **déposée initialement** via l'**assistant de déclaration en ligne** des ECSP, il est alors possible de la corriger directement depuis cet assistant :

1. Accéder au portail **MyGuichet.lu**
2. Rechercher la déclaration réalisée à l'aide de l'assistant ECSP, à l'aide de la **référence MyGuichet** (par ex. : 2025-A007-W494) ou le **type de démarche** (par ex. : ACD-ECSP-Assistant-2025-Administration des contributions directes).
3. Ouvrir le panneau **Dossier** puis cliquer sur le bouton **Éditer**
*Le bouton **Éditer** n'apparaît que si les validations COIMP se sont conclues avec succès*
4. Cliquer sur le bouton **Corriger** afin de modifier, pour chaque extrait concerné, les informations précédemment déclarées dans ce dépôt.

Dossier d'extraits de compte de salaires et de pensions

Informations générales

Détails du dossier : 2025-A004-W494-R1 Année fiscale : 2025 Déposant Nom déposant	Données débiteur Référence du débiteur (<DebiteurId>) 2025-A004-W494-DEB-1 Nom Administration des contributions directes Numéro de dossier 12345678901 Personne de contact Contact_Nom Contact_Prenom	Corriger le débiteur
--	---	--------------------------------------

[+ Ajouter un extrait de compte de salaire](#) [+ Ajouter un extrait de compte de pension](#)

Annuler	Statut	Référence	Numéro d'identification national	Nom et prénom	Période	Type	Action
☐	Déposé	2025-A004-W494-2	1234 5678 901 24	nom2 prénom2	01/01/2025 - 31/12/2025	Salaire	Corriger
☐	Déposé	2025-A004-W494-1	1234 5678 901 23	nom1 prénom1	01/01/2025 - 31/12/2025	Salaire	Corriger

[X Annuler tout le dépôt](#)

Historique [Manuel d'utilisation](#)

[Terminer la saisie](#) [Reprendre plus tard](#)



4.4 Déclarations en doublon

Il peut arriver que certaines déclarations apparaissent en **doublon**. Cette situation résulte généralement de corrections apportées à un dépôt complet ou à certains extraits. Il est essentiel de ne pas omettre d'annuler la déclaration initiale lorsque la correction est effectuée au moyen d'une nouvelle démarche initiale, sans préciser que l'extrait saisi constitue une correction.

4.5 Lien entre la date de naissance et le matricule

Le matricule national luxembourgeois débute par la date de naissance de l'individu, représentée sur les huit premières positions, au format **yyyyMMdd**.

Le format **yyyyMMdd** correspond à une manière normalisée d'écrire une date sans séparateurs. Il se compose de :

- **yyyy** : l'année sur 4 chiffres
- **MM** : le mois sur 2 chiffres (01 à 12)
- **dd** : le jour sur 2 chiffres (01 à 31)

➔ Par exemple, une personne née le 1er janvier 1980 aura un matricule commençant par **19800101**. La date de naissance à saisir sera donc : **1980-01-01**.

Dans certains cas, un contribuable peut ne disposer que de l'année de naissance, sans précision sur le mois ou le jour. Le matricule débute alors par l'année de naissance, suivie de quatre zéros :

- Année de naissance connue (*sans précision du mois et/ou du jour*) : **1980** → **1980 0000** _ _ _ _
- La date de naissance à saisir sera : **1980-00-00**.



4.6 Fermeture de l'espace professionnel

La fermeture de l'espace professionnel nécessite la clôture de l'ensemble des démarches qui y ont été initiées. Dans certains cas, certaines démarches ne peuvent être clôturées car elles requièrent des corrections.

À l'heure actuelle, il convient soit de procéder à la correction des démarches en cours, soit de contacter les services compétents afin de demander la clôture de leurs démarches respectives.

Par exemple, pour les démarches liées aux ECSP, il est possible de s'adresser à l'adresse suivante : ecsp@co.etat.lu.

À venir : une étude est en cours concernant la mise en place d'une clôture automatique de certaines démarches, afin d'éviter que des démarches restent indéfiniment ouvertes dans MyGuichet.



5 ASSISTANCE

Administration des contributions directes

ecsp@co.etat.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

Site web : <https://impotsdirects.public.lu/fr.html>

Page dédiée aux extraits de compte salaire et pension :

https://impotsdirects.public.lu/fr/echanges_electroniques/directive_cooperation.html



Tél. : (+352) 247-82000

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

support@ctie.etat.lu

Les informations contenues dans cette présentation n'ayant aucune vocation d'exhaustivité et étant de nature générale, elles ne constituent pas des avis juridiques et ne remplacent pas des conseils adaptés à des circonstances personnelles et spécifiques.

Les informations n'étant qu'un avis de l'ACD basé sur des informations apportées par l'utilisateur, sa responsabilité ne saurait être retenue notamment en cas d'inexactitude, lacune dans les réponses ou omission de mise à jour.

Les vulgarisations et traductions sont proposées à titre informatif, seuls font foi les textes légaux publiés de manière officielle.